



RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018 AU CHÂTEAU DE BETTEMBOURG

Liste des présences du CA : Schockmel, Wagner, Keiffer, Krack, Kirtz, Biren, Deischter

Personnel FLH : Malesevic, Stot, Schmitt, Fanck, Sales

Excusés : Pulli, Kaysen, Weis, Glod, Simonelli, Handschke (Formation Mastercoach)

Les mots de bienvenue

Mme Mady Weyland, présidente du Handball Bettembourg, organisateur de l'Assemblée générale, souhaite la bienvenue aux représentants des clubs et aux membres du CA. Elle exprime sa conviction que la réunion se déroulera dans une bonne et fructueuse atmosphère.

M. Romain Schockmel, président de la FLH, remercie Mme Mady Weyland et le club du Handball Bettembourg pour l'organisation de l'AGO dans ce cadre exceptionnel. A la mémoire des membres décédés, notamment M. Camille Gira, président de la FLH de 2008 à 2013, l'assemblée se lève pour une minute de silence. Ensuite il souhaite la bienvenue aux représentants des clubs et aux membres de la presse.

D'abord M. Romain Schockmel félicite M. Jeannot Kaiser qui a été élu bénévole de l'année pour sa carrière exemplaire au sein du handball. Ensuite il félicite les clubs pour les bonnes prestations en Coupe d'Europe. Les championnats, une fois de plus, étaient d'une qualité excellente dans toutes les catégories. Au point international surtout la victoire de notre équipe nationale hommes contre la Slovaquie reste dans les mémoires. Le projet « Dames », avec une première participation dans une compétition internationale au "U18 Women's Trophy 2018", est en route. Une excellente 3^e place confirme l'engagement pris par la FLH. Le fait que 6 jeunes joueurs/ses ont accepté le challenge de partir à l'étranger dans des écoles de handball, montre le bon travail réalisé dans les clubs et le Sportlycée. Bonne chance !

Puis M. Romain Schockmel fait un appel aux clubs de respecter plus les arbitres. Surtout du point de vue des jeunes arbitres, souvent exposés à des graves menaces, il souligne que la FLH va sanctionner tout comportement inadapté. De l'autre côté il demande aux clubs de respecter aussi les membres du CA, qui d'ailleurs sont tous des bénévoles, pour leurs efforts réalisés tout au long de la saison. Ces efforts ont grandement contribué à améliorer les perspectives de la FLH. M. Romain Schockmel relève que la FLH a démontré au cours de la saison, qu'ensemble avec les clubs, elle essayait à trouver des solutions convenantes.

Finalement il remercie les partenaires fidèles de la FLH pour leur soutien et exprime sa fierté de pouvoir annoncer que le congrès de l'EHF en 2021, année du 75^e anniversaire de la FLH, se tiendra au Luxembourg. L'élection de M. Thierry Wagner, vice-président de la FLH, au « European Handball League Board » de la EHF représente un grand pas pour défendre les intérêts des « petites » fédérations au sein de l'EHF.

1. Appel des délégués

Tous les clubs sont présents. Le total des voix à émettre est de 60.

2. Adoption du rapport de l'AGO 2017

Le rapport est approuvé par acclamation.

3. Adoption des rapports des différentes organes de la FLH

M. Thierry Wagner fait un résumé de tous les rapports des commissions qui sont présentés dans le dossier de l'AGO. M. Marcel Kirtz remercie M. Nikola Malesevic pour son travail exemplaire au sein de la filière féminine de la FLH. Il souhaite la bienvenue à M. Adrian Stot qui sera responsable de cette filière à partir du 1^e septembre 2018.

Fairplay : Dudelage (dames) et Berchem (hommes) sont vainqueur du Prix Fairplay 2017/2018 et recevront une note de crédit.

Tous les rapports d'activités sont votés par acclamation.

4. Interventions FLH

M. Thierry Wagner donne quelques explications concernant le congrès de l'EHF qui va se dérouler au Luxembourg. Il annonce que la FLH essaye de réaliser un tournoi avec quelques grandes nations afin de célébrer comme il se doit son 75^e anniversaire en 2021. Un comité d'organisation sous la direction du président M. Jeannot Kaiser a été établi. Ensuite il demande aux clubs de mettre à disposition une personne qui va gérer le résultat et l'horloge pendant les retransmissions en direct des matches en division nationale par Apart TV. Malheureusement nous n'avons pas trouvé un autre moyen financièrement intéressant. Ensuite la FLH présente un petit film avec les meilleurs moments de la saison passée.

5. Intervention représentant du COSL et du Ministère des Sports

M. Romain Schneider s'est excusé. Le COSL n'était pas représenté.

6. Présentation du rapport d'activités du CA 2016/2017

M. Christian Schmitt présente le rapport d'activités du CA. Le CA s'est réuni à 16 reprises. Il explique que les réunions se sont déroulées toujours dans un cadre transparent et équitable.

M. Marc Gatti, M. Frank Pirrotte et M. Jeannot Ney ont quitté le CA en cours de saison. Nous les remercions pour leur travail au sein de la FLH.

Le rapport d'activité est voté par acclamation.

7. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2017 et présentation du rapport de la commission de contrôle financier

M. René Krack présente le bilan 2017 et il donne des explications concernant quelques variations plus importantes. Mme Diane Weimischkirch et M. Marc Fancelli, qui représentent les membres de la commission de contrôle financier (M. Toth est absent), demandent aux clubs de donner la décharge au trésorier M. René Krack.

La décharge est accordée par acclamation.

M. René Krack annonce que pour donner suite à la demande des reviseurs, la FLH va acheter un nouveau logiciel de comptabilité. Ce logiciel simplifiera la gestion des finances.

8. Décharge à donner aux membres des organes fédéraux

La décharge aux membres des organes fédéraux est accordée par acclamation.

9. Examen et vote des propositions budgétaires pour le prochain exercice

M. René Krack présente le budget 2018 et donne des explications. Le budget présenté peut varier selon que l'on trouve un "league-sponsor" ou non.

Le budget est voté par acclamation.

10. Décharge à donner au CA en charge avant mai 2016

Afin de terminer ce chapitre M. Romain Schockmel demande aux représentants des clubs de donner la décharge au CA en charge avant 2016. M. Marc Fancelli (Handball Esch) demande aux clubs de refuser cette décharge vue que ce refus n'aurait pas de conséquences substantielles pour la FLH.

La décharge est refusée unanimement.

11. Admission d'un nouveau membre au CA

M. Christophe Grou, proposé par le HB Dudelange, est admis par acclamation au CA.

12. Fixation du montant des cotisations

M. Christian Schmitt précise que les cotisations de la FLH restent inchangées. Il présente ensuite une demande d'augmentation des tarifs de la Referees Commission concernant surtout l'arbitrage en division nationale. La dernière augmentation était il y a 8 ans.

Après une intervention de M. Jean-Claude Muller (HB Pétange) les nouveaux tarifs sont approuvés par acclamation.

La FLH va proposer aux clubs un changement de l'article 28 du Code de Handball quant aux modalités de paiement des arbitres.

13. Adoption des modifications de règlements présentées par la Commission statutaire

D'abord les clubs prennent la décision que la proposition "Motion HBC Schiffflange 2016" de l'Art. 11 D doit être révisée. Une table ronde sera organisée au début de la saison. Pour donner suite aux propositions de cette table ronde la commission statutaire va élaborer un nouveau texte qui pourra être approuvée lors d'une Assemblée générale extraordinaire pendant la saison 2018/2019.

Puis M. Christian Schmitt revient aux changements du "Code du Handball" Art. 10, 11, 15, 16, 34, 47 et 51. Barème : Art. 41 et 42

Tous les clubs approuvent ces changements (y inclus la motion du HBD (14.) concernant l'Art. 51).

Ensuite M. Christian Schmitt demande aux clubs d'approuver les changements concernant le règlement de coupe. Sont concernés les Art. 5, 7, 8, 13 et 19.

Tous les clubs approuvent ces changements.

Puis M. Christian Schmitt revient au règlement des transferts. D'abord il demande aux clubs de préciser l'Art. 31. A l'exception du club du HB Käerjeng (abstention) et après quelques interventions entre autres de M. Marc Fancelli et M. Jean-Claude Muller, tous les autres clubs sont d'accord de clarifier l'article en ajoutant la mention "**pas de clubs**".

Art. 31

*Pour tout joueur faisant partie d'un cadre fédéral jeunes et y ayant disputé au moins 5 (cinq) rencontres internationales ou régionales (**pas de clubs**), feuille de match à l'appui, lors des 2 (deux) dernières saisons, et qui désire faire un transfert, l'indemnité de formation sera majorée de 50%.*

*L'indemnité de formation sera doublée pour tout joueur faisant partie des cadres nationaux, seniors ainsi que de tous les autres cadres à partir des U19 et ayant disputé, tous cadres confondus, au moins 5 rencontres internationales ou régionales (**pas de clubs**), feuille de match à l'appui, pendant les deux dernières saisons.*

L'indemnité de formation pour tout joueur faisant partie du « Sportlycée », indépendamment de la catégorie d'âge, sera doublée. Pour cela, il faut que le joueur ait terminé l'année scolaire au « Sportlycée », se rapportant à l'année de la demande de transfert, si non, cette majoration ne sera pas possible.

Les majorations ne sont pas cumulables.

Puis M. Christian Schmitt demande l'accord des clubs de changer les articles 1-11 (ABC).

Les clubs sont tous d'accord avec ces changements.

Ensuite il demande l'accord des clubs concernant les Art. 12-23 et 27 - 36.

Les clubs approuvent les changements unanimement.

Après une intervention de M. Romain Birchen concernant la phase des préavis de 2 semaines, M. Christian Schmitt propose de prolonger cette phase à **4 semaines** et d'ajouter une semaine pour renvoyer les transferts signés par les parties concernées à la fédération. Il faut préciser que lors de la table ronde du 14.06.2018 les clubs avaient déjà demandé de prolonger cette phase de transferts.

Voici les changements à faire :

Art. 7

Les transferts nationaux ne peuvent se faire qu'à l'aide de formulaires pré-imprimés à retirer auprès du secrétariat de la FLH.

La période pour le retrait des formulaires de préavis et les heures d'ouvertures du secrétariat de la FLH, sont publiées au préalable par la FLH. Ils s'étendent sur une période de ~~2 (deux)~~ semaines **4 (quatre) semaines** à compter du premier lundi suivant le dernier match de championnat de la division nationale.

Par joueur, un seul formulaire est délivré contre paiement d'une taxe de 50,- Euros.

Le joueur agit soit personnellement, soit par mandat écrit.

Le retrait d'un formulaire de transfert pour un joueur mineur, ne peut se faire qu'avec l'accord écrit et signé du représentant légal. Une copie de la pièce d'identité du représentant légal est à joindre.

Le club actuel du joueur sera informé du retrait d'un formulaire de transfert par le secrétariat de la FLH le même jour.

Le secrétariat de la FLH établit la liste des personnes ayant retiré un formulaire de préavis. Ce relevé est envoyé aux clubs affiliés, le premier jour ouvrable suivant la date de clôture pour le retrait des formulaires de préavis (art.7, alinéa 2).

Art. 8

Le formulaire de préavis est à compléter, sous peine de nullité, des données y requises et est à

- signer par le joueur majeur,
- signer par le joueur mineur et par le représentant légal de celui-ci,
- signer par le club de destination.

L'original est à retourner à la FLH par voie recommandée, par remise sous pli fermé au secrétariat de la FLH contre quittance, ou par internet (E-Mail, SCAN). Dans ce dernier cas, l'original est à envoyer par courrier recommandé dans les 3 (trois) jours qui suivent la date du SCAN.

Dans tous les cas et sous peine de nullité, l'original est à envoyer à la FLH jusqu'au plus tard ~~4 (quatre)~~ **5 (cinq)** semaines après le dernier match de championnat de la division nationale.

Une copie sera envoyée par courrier recommandé ou par E-mail, au club d'origine pendant la même période des ~~4 (quatre)~~ **5 (cinq)** semaines.

Une copie est destinée au joueur.

Le Conseil d'administration (appelé par la suite le CA) de la FLH se prononcera sur la validité ou non des formulaires incomplets.

Le club de destination pourra, contre quittance signée par deux membres du comité, dont obligatoirement celle de son président, respectivement de son mandataire (une procuration/mandat est à joindre), venir au secrétariat de la FLH, pour modifier, corriger ou compléter le contenu des plis, avant la fin de la période des ~~4 (quatre)~~ **5 (cinq)** semaines. Le club d'origine est à informer par le secrétariat de la FLH de chaque modification ainsi faite.

Au plus tard 5 (cinq) jours après la fin de la période des ~~4 (quatre)~~ 5 (cinq) semaines, le secrétariat de la FLH enverra aux clubs un relevé des demandes de transfert validées ou refusées par le CA de la FLH.

La proposition est acceptée unanimement par les clubs.

Finalement M. Christian Schmitt demande aux clubs de donner l'autorisation au club du HC Arlon de participer au championnat U17 garçons en 2018/2019.

Tous les clubs donnent leur accord par acclamation.

Les clubs félicitent les membres de la commission statutaire pour le travail exemplaire. Les membres présents à l'AGO (Mme. Fabienne Gary, M. Jeannot Kaiser, M. Vic Wirth, M. Jean-Claude Muller, M. Christian Schmitt) confirment leurs engagements au sein de la commission pour la saison prochaine.

14. Interpellations

La motion du HB Dudelage est approuvée sous point 13.

15. Fixation du lieu de la prochaine Assemblée générale ordinaire

À la suite de la demande du HB Käerjeng, la prochaine AGO de la FLH se tiendra à Bascharage "Am Treff" le 29.06.2019 à 09h30.

16. Mots de remerciements de l'échevin de la Commune de Bettembourg

M. Gusty Graas remercie la FLH et les clubs d'avoir organisé l'Assemblée générale au Château de Bettembourg. Il félicite le HB Bettembourg pour le travail réalisé pendant les dernières années et il annonce que la commune va continuer à soutenir le club à l'avenir. Il souhaite à tout le monde une bonne saison 2018/2019. Ensuite il invite les participants de l'assemblée au verre de l'amitié offert par la commune de Bettembourg.